

per des intérêts de la discipline dans les exploitations de ce genre.

Le projet de loi a été présenté à la Chambre, le 14 janvier, par M. de Lamoignon, ministre de l'intérieur.

M. de Lamoignon a exposé le projet, et a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de se déroger au droit commun. Pour l'élection des ouvriers, il admet comme suffisante une assemblée d'exercice. Enfin, il y a quelques choses d'excessif à permettre aux patrons d'être élus même en l'absence des représentants de l'une des catégories. Ce ne serait plus des tribunaux d'arbitres, mais des tribunaux d'arbitrage.

M. ALFRED GIARD dit que tout le monde est d'accord sur les principes du projet. La création de prud'hommes mineurs est reconnue indispensable, on critique certaines dispositions du projet, mais il n'y a pas de contestations sur l'article 1er. La Chambre n'a donc qu'à voter.

L'article 1er est adopté, ainsi que l'article 2.

M. GEORGES GRAUX présente un amendement tendant à déclarer que les conseils de prud'hommes mineurs sont incompétents dans toutes les questions relatives à l'aménagement de la mine et à la sécurité des travailleurs, autrement la responsabilité des patrons n'existerait plus.

M. ALFRED GIARD repousse la prise en considération de l'amendement, qui serait mieux à sa place dans la loi sur les délégués mineurs, dont la Chambre est saisie, ou dans celle relative aux accidents industriels.

M. G. GRAUX maintient l'utilité de son amendement.

L'amendement n'est pas pris en considération.

M. LÉON REINAULT, sur l'article 3, relatif au corps électoral qui élira les prud'hommes mineurs, fait remarquer que cet article constitue une innovation.

En effet, on a placé dans la catégorie des patrons les chefs mineurs, les chefs d'atelier et les contre-maîtres qui, avec l'organisation ordinaire, figurent dans la catégorie des ouvriers.

La dérogation proposée soulève de graves objections. Le tribunal, tel qu'il est constitué, ne répond pas au but que l'on se propose; si on entre dans le détail, on voit que l'ouvrier mineur participera à l'élection après un an de séjour.

Ainsi le corps électoral ouvrier manquera de garanties au sommet, puisqu'on lui a enlevé les contre-maîtres et les chefs d'ateliers, et à la base, puisqu'on supprime la condition d'un séjour un peu prolongé.

M. ALFRED GIARD répond que le projet est excellent, qu'il n'y a rien à changer.

La Chambre vote beaucoup ce raisonnement de M. Prud'homme et l'article 3 est adopté ainsi que l'article 4.

M. GRAUX demande le rejet de l'article 5, qui décide que, dans le cas où certains délégués, patrons ou ouvriers, refusent de siéger dans le conseil de prud'hommes, le conseil serait régulièrement constitué avec les délégués acceptant leur mandat.

M. ALFRED GIARD déclare l'article 5 indispensable, si la Chambre ne veut pas que la loi puisse rester à l'état de lettre morte.

L'article 5 est adopté par 386 voix contre 101, sur 487 votants.

M. de MUX déclare qu'il ne peut voter l'ensemble du projet, parce que les modifications qui ont été apportées au projet primitif constituent un palliatif insuffisant et purement platonique.

Le véritable remède ne peut exister que dans l'uniformité morale et matérielle des patrons et des ouvriers.

L'ensemble du projet est adopté par 334 voix contre 22, sur 406 votants.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

**La situation des ouvriers dans les villes et les campagnes.**

M. CALLA dépose un projet de résolution, tendant à nommer une commission de trente membres, chargée de faire un rapport sur les mesures à prendre pour améliorer le sort des ouvriers dans les villes et les campagnes. (Applaudissements à droite.)

L'urgence est repoussée.

**Secours aux ouvriers sans travail.**

M. BAUDRY D'ASSON demande que la Chambre discute demain sa proposition, tendant à ouvrir un crédit de deux millions, pour venir en aide à la population ouvrière de Paris.

La demande de M. Baudry d'Asson est repoussée, par 273 voix contre 92, sur 395 votants.

La séance est levée.

**Réunion bonapartiste**  
Paris, 14 janvier.

Une réunion bonapartiste, en vue de la révision, a été tenue hier, avenue Lowendal.

M. Georges Lachapèrre a parlé sur la révision et a conclu à l'attaque directe du principe gouvernemental, pour faire jallir du débat un nom, celui du prince Napoléon.

M. Lenglé a dit en quelques mots que le prince Napoléon n'était pas un prétendant, mais qu'il l'était tout de même.

Pas d'incident.

**La République démocratique et sociale.**  
Paris, 14 janvier.

La demande en autorisation de poursuites déposée contre M. Talandier comme gérant du journal la République démocratique et sociale, contient les passages d'articles motivant les poursuites. Voici quelques-uns de ces extraits:

« La question a été résumée en quatre mots: La propriété est le vol! Il faudra tôt ou tard appliquer aux propriétaires la célèbre formule des insurgés de 1830-1848: « Mort aux voleurs! » Plus loin: « Attendre de la bourgeoisie un dévouement serait insensé. Une exécution nécessaire, qu'on forme le peloton. » Encore: « La Fontaine à dit: Notre ennemi, c'est notre maître, et nous ajoutons: Tuons notre ennemi, pour ne pas être tué par lui. » Enfin: « L'Armée du droit est faible, peu importe, la science lui fournira des forces; avec la chimie, il n'y a pas de minéralité. »

**L'incendie de la rue Halévy**  
Paris, 12 janvier.

Le feu s'est déclaré à une heure de l'après-midi, au no 12 de la rue Halévy, dans les magasins de vente de lampes à essence minérale.

Ce sinistre a été occasionné par l'imprudence d'un commis qui, en remplissant un bidon d'essence, se répandit sur le parquet, à côté de la cheminée.

Les pompiers de la caserne de la rue Blanche, arrivés aussitôt sur le lieu du sinistre, ont attaqué vigoureusement l'incendie qui menaçait de prendre des proportions dévastatrices pour le voisinage.

À deux heures, on était maître du feu et tout danger avait disparu. On n'a rien pu sauver. Toutes les marchandises et les livres ont été la proie des flammes. Pas d'accident de personne à déplorer.

**Les chemins vicinaux**

Nous avons annoncé, avant la fin de la session extraordinaire, l'intention de M. le comte de Colbert-Laplace d'interpeller, à la Chambre, le ministre de l'intérieur sur la question de la caisse des chemins vicinaux.

M. de Colbert-Laplace a vu hier M. Waldeck-Rousseau et lui a demandé s'il était prêt à lui répondre. Le ministre de l'intérieur a dit qu'il désirait un délai de quatre ou cinq jours pour avoir le temps d'étudier la question. En conséquence et d'un commun accord, la date de l'interpellation de M. de Colbert ne sera fixée qu'après l'ajournement indiqué par le ministre.

**Meurs parlementaires radicales**

Un incident tumultueux a marqué, hier, la séance de la session extraordinaire du conseil général de l'Hérault. Le public a assisté à une scène dans le genre de celles qui égayent le parterre aux représentations de Madame Angot. « Vous mentez! » s'écrie un fougueux conseiller, M. Sabatier, en s'adressant à un de ses collègues, M. Razimbaud. Et comme celui-ci riposte insolamment, M. Sabatier lui jette à la figure cette phrase de mélodrame: « Je vous donnerai toutes les satisfactions qui sont à la hauteur de votre courage. » Un tumulte indescriptible a suivi cette scène, et c'est à grand-peine que le citoyen Lisbonne, qui préside, parvient à rétablir l'ordre.

**Situation météorologique**

Une forte dépression passe au nord de la Norvège; elle semble se diriger vers la Finlande et de nouveaux mauvais temps menacent la mer Baltique. Le baromètre reste très élevé sur l'ouest et le sud-ouest de l'Europe, ainsi qu'en Algérie; au contraire, il est bas au sud de l'Italie (767 mm), et le vent souffle en tempête d'entre N et NE avec mer furieuse à Palerme, Brindisi et Lésina. La température baisse en Italie et en Espagne; elle a monté partout ailleurs. Les extrêmes étaient ce matin de 16° à Helsinki et de -1-13° à la Calle.

En France, le temps couvert et brumeux va continuer.

A Paris, le temps doux et humide semble se mettre à la pluie.

**CHRONIQUE RELIGIEUSE.** — Les ecclésiastiques du diocèse de Cambrai, dont les noms suivent, viennent d'être promus au canonicat:

M. Jaspars, doyen de St-Jacques, à Douai, né à Valenciennes en 1833.  
M. Salomé, doyen d'Hazebrœuck, né à Zyzyperes en 1819.  
M. Hamez, doyen de Baillieu (St-Amand) né à Hoyville en 1823.  
M. Hannoye, archiprêtre d'Avanes, né à Watignies en 1827.  
M. D'halluin, aumonier de l'Enfant Jésus, à Lille, né à Tourcoing en 1822.  
M. Pœssert, aumonier de N.-D. des Anges, à Tourcoing, né en 1815, à Volckerinckove.

**NORD**

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit dans la séance du 14 janvier.

Dans le scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi relative aux prud'hommes mineurs. — Ont voté pour: MM. Bernard, Brame, Girard, Guillemin, Legrand Pierre, de Maroëre, Masure, des Rotours, Scrypé, Trystram. — N'ont pas pris part au vote: MM. Bergerot, Desmontiers, Outters, Plichon, Debuchy. — La Chambre a adopté.

FRAIS POUR LES ALLIÉS. — Les communes du département du Nord contribueront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894, dans les proportions ci-après indiquées, aux frais de leurs alliés indigents des deux sexes admis dans les salles publiques, savoir:

Aliénés	Dangereux	Non dangereux
10 Communes ayant 100,000 fr. de revenus et au-dessus	48 %	58 %
20 Communes ayant de 50,000 fr. à 100,000 fr. et au-dessus	40 %	48 %
30 Communes ayant de 20,000 fr. à 50,000 fr. et au-dessus	34 %	40 %
40 Communes ayant de 5,000 à 20,000 fr. et au-dessus	28 %	34 %
50 Communes ayant de 1,000 à 5,000 fr. et au-dessus	24 %	31 %
60 Communes ayant au-dessous de 1,000 fr.	21 %	24 %

BRÛLÉES. — Un jeune marinier, de passage à Brébieres, a été victime d'un triste accident. Il marchait sur le bord de son bateau, lorsqu'il fut pris d'une attaque d'épilepsie et tomba dans la Scarpie.

Lorsqu'on put le repêcher, le malheureux avait cessé de vivre.

MARCHÉTES. — Un enfant âgé de cinq à six mois, fils de Constant Nicaise, a été horriblement brûlé des pieds aux cuisses par une fillette de douze ans, qui a épanché accidentellement sur lui une marmite pleine de bouillon. On désespère de le sauver.

CAMBRAI. — Nous avons reproduit, d'après le Petit Nord, la nouvelle d'un terrible drame qui avait eu pour théâtre les remparts de Cambrai. L'émancipateur nous annonce que l'événement historique narré par le Petit Nord n'est qu'une colossale fumisterie et que rien de tout cela n'est arrivé.

ANNAPES. — Un incendie a consumé, dimanche soir, la ferme de M. Agache, et deux maisons d'ouvriers y atement. Une certaine quantité de récoltes ont été détruites. On croit que la cause de cet incendie est accidentelle. Les dégâts sont évalués de 10 à 15,000 fr.

LE CRIME DE FLEURS-EN-ÉCROUVÉLLES. — Ce n'est pas à Dorignies, comme on l'avait dit par erreur, que Vandeville dit Dagnette a été mis en état d'arrestation. C'est à Lauenhin-Piaqueux, à deux pas de chez lui, qu'il a été arrêté par la gendarmerie de Douai, envoyée à sa recherche.

Amendé immédiatement devant le magistrat instructeur, Vandeville a déclaré qu'il était absolument ivre au moment où les faits se sont passés, et qu'il ne se rappelle de rien. Interrogé relativement à la hache qu'il portait, et qui lui avait servi à commettre son crime, l'accusé a reconnu qu'il n'avait nullement besoin de cet outil pour travailler, mais qu'il l'avait emporté chez lui, dans le but de l'ingénier au chandelier de la fosse n° 3, afin de s'en servir à son domicile le lendemain pour casser du bois.

Vandeville prétend que depuis deux jours il faisait la noce et était complètement ivre; s'il est entré dans l'atelier des époux Vainet, c'est par inadvertance de camarades qui l'ont poussé à y prendre un verre.

Conduit sur les lieux par la gendarmerie, Van-

objets le plus tôt possible; un des membres du comité d'organisation se tiendra assis de l'exposition tous les soirs, à 8 heures.

**L'AFFAIRE DES « TROIS-POINTS ».** — Contrairement à toute prévision, l'état du jeune Vaillat, auquel son frère a fait, il y a huit jours, des brûlures sur le dos, est désespéré. Inutile de dire que la pauvre mère, déjà tant éprouvée par la mort d'une fille de 14 ans, lors de la catastrophe du 5 novembre, est inconsolable.

**CHRONIQUE DES THÉÂTRES.** — Hippodrome. — Le succès du cirque américain ne faiblit pas. Dimanche soir, la salle était comble, et hier encore, la recette a dû être fructueuse.

Maiheureusement, un fâcheux accident est survenu pendant la représentation de dimanche.

M. Watson, le Jockey d'Espoon, dont nous avons le jour même constaté la réelle valeur comme clown, comme écuyer et comme gymnaste, s'est blessé à la cheville, en exécutant un saut plus original que périlleux. Il est à craindre que cet artiste ne puisse, avant un temps assez long, reprendre son travail.

M. Myers annonce, pour jeudi prochain, le début d'une troupe mexicaine, dont les exercices sont réputés comme les plus surprenants et les plus audacieux qui aient été exécutés jusqu'à présent.

**Théâtre des Boulevards.** — Jeudi prochain, représentation au bénéfice de M. Louis Couvreur.

**CONCOURS COLOMBOPHILES.** — Voici la suite de la liste des concours colombophiles précédents jusqu'ici pour l'année 1894:

8 juillet. — Lille. — Bon Espoir, Calais.  
13 juillet. — Roubaix. — L'Union fédérale, Breuille (100 fr. prix d'honneur). — 14 juillet. — Lille. — Télégraphe, Douvres (Angleterre).  
20 juillet. — Tourcoing. La Prévoyance, Creil.  
Lille. — Saint-Pierre, Breuille. — Roubaix. — Fédération, Angerville, 200 fr. prix d'honneur.  
Roubaix. — L'Union fédérale, Creil, 100 fr. prix d'honneur.  
27 juillet. — Lille. — Télégraphe, Saint-Just. — Roubaix. — Fédération, Clermont, 100 fr. prix d'honneur.  
29 juillet. — Tourcoing. — Malcontents, Chantilly.  
2 août. — Lille. — Union et Progrès, Clermont.  
3 août. — Watrelos. — Association colombophile, Creil. — Roubaix. — L'Union fédérale, Chantilly, (100 fr. p. d'honn.).  
4 août. Fête des Fabricants, Roubaix. — Fédération, Creil, 200 fr. prix d'honneur.  
7 août. Lys-lez-Lannoy. — L'Union, St-Just. 150 fr. pr. d'honn.  
10 août. Lille. — Epervier, Creil. — Roubaix. — Fédération, Chantilly, jeunes et vieux, 200 fr.  
15 août. — Bon Espoir, Chantilly. — Roubaix. — L'Union fédérale, Albert.  
24 août. — Lille. — Union et Progrès, Vendôme, (pipan's) — Roubaix. — Fédération, Longueau, 100 francs prix d'honneur. — Roubaix — L'union fédérale, Breuille.  
25 août, lundi de la St-Louis. — Tourcoing. — L'Union, Chantilly.  
31 août. — Roubaix. — Fédération Saint-Just, 100 fr. prix d'honneur.  
7 septembre. — Tourcoing. — L'Union, Creil.  
8 septembre. — Roubaix. — Fédération. Clermont, 200 fr. prix d'honneur.

**TOURCOING**

**DESTINATION ÉCCLÉSIASTIQUE.** — Monseigneur l'archevêque de Cambrai a élevé à la dignité de chanoine M. l'abbé Pénaert.

Cette distinction a été accueillie avec bonheur dans notre ville.

M. Pénaert est aumonier, depuis quarante-quatre ans, du Pensionnat si justement réputé de Notre-Dame-des-Anges. Il avait préalablement rempli, pendant quelques années les fonctions de vicaire à la paroisse St-Christophe.

M. l'abbé Pénaert fait donc le bien à Tourcoing depuis cinquante ans. Il ne compte que des amis dans notre ville. Monseigneur vient de récompenser en lui le mérite universellement apprécié.

**NECROLOGIE.** — M. le doyen de Saint-Christophe, comme nous l'avons annoncé dernièrement, a eu le malheur de perdre sa mère.

Jeremi prochain, à dix heures, un obit solennel sera chanté à Saint-Christophe pour le repos de l'âme de la défunte.

Tous les paroissiens se feront un devoir d'aller prier pour la mère de leur vénéré doyen, auquel ils donneront ainsi une nouvelle preuve de leur sincère attachement.

**LINSÈLES.** — Il y a quelques jours, avait lieu à la préfecture de Lille la revue des gardes-champêtres de l'arrondissement.

M. le Préfet distribua à plusieurs d'entre eux des récompenses inscrites par leurs bons et loyaux services. M. Henri Ghestem, garde-champêtre de Linselles, fut de ce nombre.

M. Henri Ghestem jouit de l'estime publique dans sa commune.

Après avoir honorablement rempli les fonctions d'agent de police à Linselles, il servit son pays en vaillant soldat, dans un régiment de cuirassiers. Il se distingua pendant la guerre de Crimée, où il conquiert le grade de maréchal-des-logis.

Il quitta à regret l'état militaire; mais sa famille avait besoin de lui; il sacrifia ses goûts pour s'occuper qu'un devoir.

Henri Ghestem remplit avec zèle et fidélité ses fonctions de garde-champêtre et la nouvelle récompense qu'il vient de recevoir, a fait plaisir à tous ses concitoyens.

**LILLE**

**LE CRIME DE MOLEMBECK SAINT-JEAN.** — Pendant que la police de Lille tient aux vertueux un individu fortement soupçonné d'être l'auteur du crime de Molembec-Saint-Jean, le parquet belge continue l'instruction contre un nommé Pierre Xavier, non moins soupçonné.

Hier, la 5<sup>e</sup> chambre du tribunal de première instance de Bruxelles s'est réunie extraordinairement en chambre de conseil, à l'effet de statuer une dernière fois sur la confirmation du mandat d'arrêt décerné par M. le juge d'instruction Ketsels à charge de Pierre Xavier, inculpé de l'assassinat de la petite Marie Walchart.

Dans la matinée, l'inculpé avait déjà été amené au Palais de Justice pour y subir, dans le cabinet du magistrat instructeur, un nouvel interrogatoire qui s'est terminé.

Devant la 5<sup>e</sup> chambre, il est resté des explications échangées entre le ministre public et le dé-

mandant le renvoi de l'inculpé devant la chambre des mises en accusation; avec ordonnance de prise de corps. Le cour d'appel pourra donc statuer également à bref délai et, en cas de renvoi de l'inculpé devant les assises, l'affaire pourra être jugée dans une seconde série de la présente session, vers la mi-mars.

La chambre de conseil, après avoir entendu ces explications, a confirmé purement et simplement le mandat d'arrêt pour un mois.

On n'a pas oublié qu'à propos de cette triste affaire, de nombreux procès ont été successivement instruits contre des individus qui, l'un après l'autre, ont été successivement relâchés après une prévision plus ou moins longue.

Le journal Les Saisons annonce que Mme Ambrose est rentrée, mardi, de Paris, où elle était allée passer quarante-huit heures, pour assister à deux représentations de Magon, l'opéra-comique de Massenet, dont M. Guéret nous donnera la première à Lille, quelques jours après la première représentation de Paris.

La première représentation n'aura guère lieu à Lille avant le 10 ou le 15 février. C'est Massenet lui-même qui, pendant dix jours, viendra diriger les répétitions, c'est lui qui tiendra le bâton, le soir de la première. Voilà qui nous promet un véritable gala. Gageons qu'à la lecture de cet article, plus d'un de nos lecteurs courra au bureau de location s'assurer une place pour ce soir-là.

**ACCIDENT.** — Dimanche, à six heures du soir, sur la place de la Nouvelle-Aventure, un cabriolet conduit par M. Ducuin, de Marquillies, voulant tourner, pour éviter un car de la ligne B, le cheval tomba et le derrière du cabriolet est allé donner sur le car auquel il a brisé trois glaces. Les dégâts sont purement matériels. Aucune des personnes qui se trouvaient dans le car n'a été blessée.

**VOL.** — Le jeune Etiennevard dont nous avons annoncé l'arrestation hier pour un vol d'un billet de cent francs, n'en est pas à sa première escroquerie. Il était, il y a quelques mois, employé dans une maison de Lille, faisait des factures et les encaissait.

**UNE BATAILLE AU PÉTROLE.** — Dimanche soir, vers onze heures, au no 37 du faubourg des Postes, un pensionné de l'armée néerlandaise, nommé Léopold Vandebusch, âgé de 37 ans, se battait avec sa femme. Dans la chaleur de l'action, le vétéran saisit une lampe à pétrole et la lança à la figure de celle-ci.

Le feu a pris au poêle allumé et on est qualifié pour le révéler.

Vandebusch a été arrêté.

**CORRESPONDANCE**

Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

**Querelle d'Allemands!**

Monsieur le Directeur,

Un trop zélé compatriote nous a mené de nous signaler au public par la voie des journaux, comme donnant l'hospitalité et le travail aux Allemands, et nous tenons à prévenir le public par votre estimable journal, que nous n'avons à notre service aucun employé allemand. La grande majorité de notre personnel est du Nord et particulièrement de l'arrondissement de Dunkerque et ces derniers parlent le flamand, ce qui a pu faire croire à ce patriote que le flamand et l'allemand sont synonymes, et malheureusement il n'est pas le seul à afficher cette ignorance.

De plus, ce monsieur nous reprochait d'avoir les journaux allemands, et de débiter de la bière allemande pour plaire aux Allemands. Nous devons avouer que nous cherchons à plaire à notre nombreuse clientèle, et comme nous avons un grand Hotel cosmopolite, où viennent les négociants de toutes nationalités, qui, souvent ne parlent pas le français, sont très-hautes de trouver chez nous les journaux anglais ou allemands, nous croyons bien faire, en continuant de les mettre à la disposition du public, car les Anglais, les Suisses et mêmes les Français viennent les consulter journellement. Quant à la bière, nous ne dédaignons que des bières françaises et anglaises, nous accordons toujours la préférence à la brasserie française et nous sommes heureux de constater que nous en trouvons de bonnes en France, car les brasseries françaises de fermentation basse (genre bavaroise) ont fait de sensibles progrès et nous avons tout intérêt à les encourager, tant que la qualité donne satisfaction à notre nombreuse clientèle, ce qui doit être notre but.

Nous espérons, Monsieur, que vous nous accorderiez l'hospitalité dans vos colonnes, afin que le public soit prévenu de certaines manœuvres qui pourraient quelquefois s'accroître et nous faire un tort sérieux.

Agréé, Monsieur, nos civilités empressées.

MARCEMARCENT & CROQUIER.  
Propriétaires du Grand-Hôtel de Lille.

**UN ASSASSINÉ**

Il y a quelques mois, on retirait de la Dédie, à Lille, un cadavre horriblement mutilé. Le corps avait été presque coupé en deux à la hauteur des hanches, à l'aide d'un instrument tranchant. Une information judiciaire fut ouverte. Après bien des recherches, on parvint à reconstituer l'identité de la victime, qui fut reconnue pour être un nommé J.-B. Delcroix, chiffonnier, rue Maesgan. Cependant, il n'existait pas de dernière déclaration de décès, la mairie de Lille n'inscrivit pas Delcroix sur le registre des décès.

Le rapport médico-legal concluait à l'assassinat. La faculté démontrait scientifiquement que Delcroix avait été frappé d'un coup de couteau qui, après avoir perforé la colonne vertébrale, avait pénétré dans les parties grasses de l'abdomen.

Tout cela était écrit dans le langage sobre, sévère et barbare de la science.

La police se mit immédiatement en route pour élucider ce problème judiciaire. Il y a eu, disait-elle, une victime!

Cette victime se nomme Delcroix.

Quel est l'assassin?

Il est peu probable, pensait-elle avec raison, que le mobile du crime soit la cupidité. En général, les gens qui se promènent une hotte sur le dos ne sont pas des millionnaires.

Si ce n'est pas la cupidité, c'est évidemment la jalousie. On découvrit bientôt que Delcroix avait

**EXTERIEUR**

**Le comte Herbert de Bismarck à St-Petersbourg**

On lit dans le Post, de Berlin:

« Le fait que le comte Herbert de Bismarck vient d'être rappelé de l'ambassade de Londres pour être envoyé à Saint-Petersbourg, est unanimement et à juste titre considéré comme l'expression des bons rapports qui existent actuellement entre l'Allemagne et la Russie.

« On doit voir dans cette mesure, ainsi que dans la visite que M. de Giers a faite à Friedrichsruhe, une promesse dont tout le monde se réjouit, que les relations amicales des deux pays auront se maintenir longtemps dans l'avenir sans que rien ne vienne les troubler.

**Le krach d'Anvers**  
Anvers, 12 janvier.

Une nouvelle descente de justice a eu lieu, aujourd'hui, chez M. Cahu, avenue des Arts. Par délégation de M. Bollie, juge d'instruction à Charleroi, MM. Berré, procureur du roi, Stappaerts, juge et Abbeel, greffier, accompagnés du commissaire Cluytman et de l'adjoint Courtois, ont saisi une foule de papiers.

La visite s'est prolongée de 9 heures du matin jusqu'à 9 h. 1/2 du soir.

M. le juge Stappaerts a fait subir un interrogatoire à MM. Cahu, père et fils.

Les papiers, formant un paquet très-volumineux, seront expédiés ce soir au juge d'instruction de Charleroi.

**En Egypte**  
Londres, 14 janvier.

A l'occasion des négociations entamées entre MM. de Baring et Barrère pour la nomination d'un commissaire français adjoint à M. Monnerié, le Times dit que cela équivaudrait au rétablissement du condominium et promettait l'existence du cabinet de Nubar-Pacha.

Le Daily-News publie une information de Varna d'après laquelle la Porte n'interviendrait pas au Soulan.

Il mentionne le bruit que des tribus de l'état de Tripoli marcheraient vers la Mahdi.

Le même journal reçoit du Caire un avis disant que le Mahdi demande 2,000 0 livres sterling à la rançon de 5 religieuses et de 4 prêtres.

Le consul Autrichien a ouvert une souscription.

**La crise industrielle en Angleterre**  
Londres, 14 janvier.

Le comité des maîtres des forges du district de Claivelan, a pris, aujourd'hui, les dispositions pour éteindre le plus tôt possible, la grève des hauts-fourneaux qui sévit dans le nord de l'Angleterre.

**CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX**

**RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.** — La Mairie nous communique l'avis suivant:

« Le Maire de la commune de Roubaix donne avis que les tableaux de rectifications des listes électorales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

« Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

« Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de VINGT JOURS, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement. »

**LES VOTES DE M. SCRÉPEL.** — Dans la séance du 15 janvier, M. Scrépel a voté: 1° pour l'ensemble de la proposition de la loi relative aux prud'hommes mineurs.

2° A voté contre la demande d'urgence en faveur de la proposition de résolution de M. Calla.

**LA TOMBOLE.** — Pendant la journée de lundi, une centaine de lots ont été réclamés. Il en reste donc encore environ 250 à distribuer.

Parmi les lots non remis se trouvent: le bronze d'art Jeanne d'Arc offert par M. le comte de Paris, des tableaux de Weerts, Meuris, Kétel, et un grand nombre d'objets de valeur.

La coupe offerte par le Cercle Welser, le vase donné par M. Achille Scrypé, député, et quatre autres ont été gagnés par M. Florimond Hannart, fils.

Deux familles des victimes de la catastrophe du 5 novembre, ont eu l'une, le tableau de Cogghe, l'autre les tentures des magasins du « Printemps » à Paris.

Le tableau de Spriet est échu à M. Surmont, de Mouvaux, et le grand tableau de fleurs de Mme Droulers-Prouvost, à un employé de la maison Bouhier.

Les 250 lots restants peuvent être réclamés chez le secrétaire, rue St-Georges.

**LE CERCLE CATHOLIQUE du Saint-Sépulchre**, rue du Vivier, a donné, lundi soir, à ses membres honoraires, une soirée récréative, qui a obtenu un très-grand succès. L'assistance était énorme.

Après divers morceaux de musique et plusieurs chansonnettes, fort bien rendus par MM. Louis Deleporte, clarinettiste, H. Couthier, violoniste, Raymond Lefebvre, tuba, Henri Lepers, basse, Joseph Vandebrouck, baryton, et Julien Desarmont, ténor, on a interprété un drame en trois actes, Edouard Valentin ou le Dévouement filial.

Les jeunes artistes ont fait preuve d'un talent incontestable. Tous méritent des éloges. Citons en particulier MM. Adolphe Tierghien, Henri Delattre, Jules Lebrun, Achille Duquella et Pierre Ladam, qui ont été vivement applaudis.

La soirée a été terminée par un joli vaudeville L'affaire de la rue de l'Oratoire, qu'a beaucoup divertie le public.

**L'EXPOSITION D'OUVRAGES DÉCOUVÉS.** — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola de l'exposition d'ouvrages découverts:

1001	1163	1261	1906	1424	1323	35
1420	789	1298	640	22	992	2162
1604	1507	54	245	464	372	345
1579	579	1751	1558	173	1674	1303
1409	298	571	258	811	1762	708
2102	638	300	85	796	1262	135
766	412	1174	1174	1010	1116	1722
429	1087	1198	1355	907	826	004
1930	1094	1403	335	604	185	522
249	326	1135	1378	1182	1211	973
1454	1503	1992	974	1247	1804	1300
997	406	581	753	466	505	603
158	1933	930	238	1675	1711	1523
691	501	1586	1538	1779	399	853
1790	1740					

On peut réclamer les lots, tous les jours de 8 à 9 heures du soir, au café du Globe, Grande Rue, jusqu'à samedi 19 janvier. A partir de ce jour, on devra s'adresser chez M. L. Liévens, 23, rue de Tourcoing.

Les exposants sont priés de faire enlever leurs

**LA CRIMÉ DU MOLEMBECK SAINT-JEAN.** — Pendant que la police de Lille tient aux vertueux un individu fortement soupçonné d'être l'auteur du crime de Molembec-Saint-Jean, le parquet belge continue l'instruction contre un nommé Pierre Xavier, non moins soupçonné.

Hier, la 5<sup>e</sup> chambre du tribunal de première instance de Bruxelles s'est réunie extraordinairement en chambre de conseil, à l'effet de statuer une dernière fois sur la confirmation du mandat d'arrêt décerné par M. le juge d'instruction Ketsels à charge de Pierre Xavier, inculpé de l'assassinat de la petite Marie Walchart.

Dans la matinée, l'inculpé avait déjà été amené au Palais de Justice pour y subir, dans le cabinet du magistrat instructeur, un nouvel interrogatoire qui s'est terminé.

Devant la 5<sup>e</sup> chambre, il est resté des explications échangées entre le ministre public et le dé-

**CHRONIQUE RELIGIEUSE.** — Les ecclésiastiques du diocèse de Cambrai, dont les noms suivent, viennent d'être promus au canonicat:

M. Jaspars, doyen de St-Jacques, à Douai, né à Valenciennes en 1833.  
M. Salomé, doyen d'Hazebrœuck, né à Zyzyperes en 1819.  
M. Hamez, doyen de Baillieu (St-Amand) né à Hoyville en 1823.  
M. Hannoye, archiprêtre d'Avanes, né à Watignies en 1827.  
M. D'halluin, aumonier de l'Enfant Jésus, à Lille, né à Tourcoing en 1822.  
M. Pœssert, aumonier de N.-D. des Anges, à Tourcoing, né en 1815, à Volckerinckove.

**NORD**

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit dans la séance du 14 janvier.

Dans le scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi relative aux prud'hommes mineurs. — Ont voté pour: MM. Bernard, Brame, Girard, Guillemin, Legrand Pierre, de Maroëre, Masure, des Rotours, Scrypé, Trystram. — N'ont pas pris part au vote: MM. Bergerot, Desmontiers, Outters, Plichon, Debuchy. — La Chambre a adopté.

FRAIS POUR LES ALLIÉS. — Les communes du département du Nord contribueront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894, dans les proportions ci-après indiquées, aux frais de leurs alliés indigents des deux sexes admis dans les salles publiques, savoir:

Aliénés	Dangereux	Non dangereux
10 Communes ayant 100,000 fr. de revenus et au-dessus	48 %	58 %
20 Communes ayant de 50,000 fr. à 100,000 fr. et au-dessus	40 %	48 %
30 Communes ayant de 20,000 fr. à 50,000 fr. et au-dessus	34 %	40 %
40 Communes ayant de 5,000 à 20,000 fr. et au-dessus	28 %	34 %
50 Communes ayant de 1,000 à 5,000 fr. et au-dessus	24 %	31 %
60 Communes ayant au-dessous de 1,000 fr.	21 %	24 %

BRÛLÉES. — Un jeune marinier, de passage à Brébieres, a été victime d'un triste accident. Il marchait sur le bord de son bateau, lorsqu'il fut pris d'une attaque d'épilepsie et tomba dans la Scarpie.

Lorsqu'on put le repêcher, le malheureux avait cessé de vivre.

MARCHÉTES. — Un enfant âgé de cinq à six mois, fils de Constant Nicaise, a été horriblement brûlé des pieds aux cuisses par une fillette de douze ans, qui a épanché accidentellement sur lui une marmite pleine de bouillon. On désespère de le sauver.

CAMBRAI. — Nous avons reproduit, d'après le Petit Nord, la nouvelle d'un terrible drame qui avait eu pour théâtre les remparts de Cambrai. L'émancipateur nous annonce que l'événement historique narré par le Petit Nord n'est qu'une colossale fumisterie et que rien de tout cela n'est arrivé.

ANNAPES. — Un incendie a consumé, dimanche soir, la ferme de M. Agache, et deux maisons d'ouvriers y atement. Une certaine quantité de récoltes ont été détruites. On croit que la cause de cet incendie est accidentelle. Les dégâts sont évalués de 10 à 15,000 fr.

LE CRIME DE FLEURS-EN-ÉCROUVÉLLES. — Ce n'est pas à Dorignies, comme on l'avait dit par erreur, que Vandeville dit Dagnette a été mis en état d'arrestation. C'est à Lauenhin-Piaqueux, à deux pas de chez lui, qu'il a été arrêté par la gendarmerie de Douai, envoyée à sa recherche.

Amendé immédiatement devant le magistrat instructeur, Vandeville a déclaré qu'il était absolument ivre au moment où les faits se sont passés, et qu'il ne se rappelle de rien. Interrogé relativement à la hache qu'il portait, et qui lui avait servi à commettre son crime, l'accusé a reconnu qu'il n'avait nullement besoin de cet outil pour travailler, mais qu'il l'avait emporté chez lui, dans le but de l'ingénier au chandelier de la fosse n° 3, afin de s'en servir à son domicile le lendemain pour casser du bois.

Vandeville prétend que depuis deux jours il faisait la noce et était complètement ivre; s'il est entré dans l'atelier des époux Vainet, c'est par inadvertance de camarades qui l'ont poussé à y prendre un verre.

Conduit sur les lieux par la gendarmerie, Van-

objets le plus tôt possible; un des membres du comité d'organisation se tiendra assis de l'exposition tous les soirs, à 8 heures.

**L'AFFAIRE DES « TROIS-POINTS ».** — Contrairement à toute prévision, l'état du jeune Vaillat, auquel son frère a fait, il y a huit jours, des brûlures sur le dos, est désespéré. Inutile de dire que la pauvre mère, déjà tant éprouvée par la mort d'une fille de 14 ans, lors de la catastrophe du 5 novembre, est inconsolable.

**CHRONIQUE DES THÉÂTRES.** — Hippodrome. — Le succès du cirque américain ne faiblit pas. Dimanche soir, la salle était comble, et hier encore, la recette a dû être fructueuse.

Maiheureusement, un fâcheux accident est survenu pendant la représentation de dimanche.

M. Watson, le Jockey d'Espoon, dont nous avons le jour même constaté la réelle valeur comme clown, comme écuyer et comme gymnaste, s'est blessé à la cheville, en exécutant un saut plus original que périlleux. Il est à craindre que cet artiste ne puisse, avant un temps assez long, reprendre son travail.

M. Myers annonce, pour jeudi prochain, le début d'une troupe mexicaine, dont les exercices sont réputés comme les plus surprenants et les plus audacieux qui aient été exécutés jusqu'à présent.

**Théâtre des Boulevards.** — Jeudi prochain, représentation au bénéfice de M. Louis Couvreur.

**CONCOURS COLOMBOPHILES.** — Voici la suite de la liste des concours colombophiles précédents jusqu'ici pour l'année 1894:

8 juillet. — Lille. — Bon Espoir, Calais.  
13 juillet. — Roubaix. — L'Union fédérale, Breuille (100 fr. prix d'honneur). — 14 juillet. — Lille. — Télégraphe, Douvres (Angleterre).  
20 juillet. — Tourcoing. La Prévoyance, Creil.  
Lille. — Saint-Pierre, Breuille. — Roubaix. — Fédération, Angerville, 200 fr. prix d'honneur.